



Montreal Teachers **Association** des enseignantes et enseignants de Montréal

POSTE DE CONSEILLÈRE/CONSEILLER SYNDICAL À COMBLER À L'AEEM **Spécialiste en relations de travail et en grief**

Un poste de conseillère/conseiller syndical sera bientôt vacant à l'AEEM. Un comité de sélection composé de membres du personnel et du Comité exécutif de l'AEEM passera en entrevue les candidates et candidats retenus, puis établira une présélection qu'il recommandera au Comité exécutif pour le choix final.

DESCRIPTION DU POSTE

Travailler au bureau de l'AEEM et dans les écoles et centres de la CSEM en collaboration avec la présidente et sa collègue conseillère syndicale;
Surveiller l'application des dispositions de la convention collective relatives à la tâche de l'enseignante et de l'enseignant, à la rémunération, à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, assurer le soutien aux enseignantes et enseignants touchés par ces dispositions et représenter l'AEEM auprès de la CSEM sur ces dossiers;
Assurer le soutien aux enseignantes et enseignants dans les dossiers relatifs à l'interprétation et à l'application d'autres dispositions de la convention collective;
Préparer des documents d'information et de la formation à l'intention des délégués et des membres de l'AEEM sur différents aspects de la convention collective;
Prendre en charge les griefs et les arbitrages en coordination avec le personnel de l'APEQ;
Siéger à divers comités de l'AEEM, à des comités paritaires avec la CSEM et à des comités de l'APEQ;
Présenter des comptes rendus à toutes les réunions du Comité exécutif, les assemblées des délégués et les assemblées générales de l'AEEM;
Travailler en collaboration avec le Comité exécutif de l'AEEM et le personnel de l'APEQ à la défense des intérêts des membres de l'AEEM;
Participer à l'élaboration des revendications dans le cadre des négociations locales et participer à ces négociations.

CONDITIONS D'EMPLOI

La candidate ou le candidat choisi débutera officiellement le 18 août 2021. Elle ou il doit également être disponible pour une période de formation, pour laquelle elle ou il sera libéré de ses tâches d'enseignement (au besoin) durant le mois de juin. Le salaire et les autres conditions seront déterminés conformément au contrat entre l'AEEM et les conseillères/conseillers syndicaux. Le salaire annuel de départ est de 97 982 \$.

CRITÈRES

- expérience dans le domaine syndical;
- connaissance des conditions de travail des enseignantes et enseignants et du système public d'éducation en général;
- maîtrise du français et de l'anglais;
- intelligence, capacité et volonté d'apprendre, aptitude en résolution de problèmes et à comprendre les aspects techniques;
- volonté de travailler avec les autres, patience, compréhension et empathie;
- capacité à formuler des comptes rendus clairs, tant à l'écrit qu'à l'oral;
- expérience avec les applications Microsoft Office, les plateformes de visioconférence et d'autres outils technologiques connexes.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER SA CANDIDATURE : le lundi 14 juin 2021

Veuillez faire parvenir votre lettre et votre curriculum vitae par **courriel** à mta@mta-aeem.com.

Les entrevues des candidates et candidats retenus auront lieu dans la semaine du 21 juin 2021.